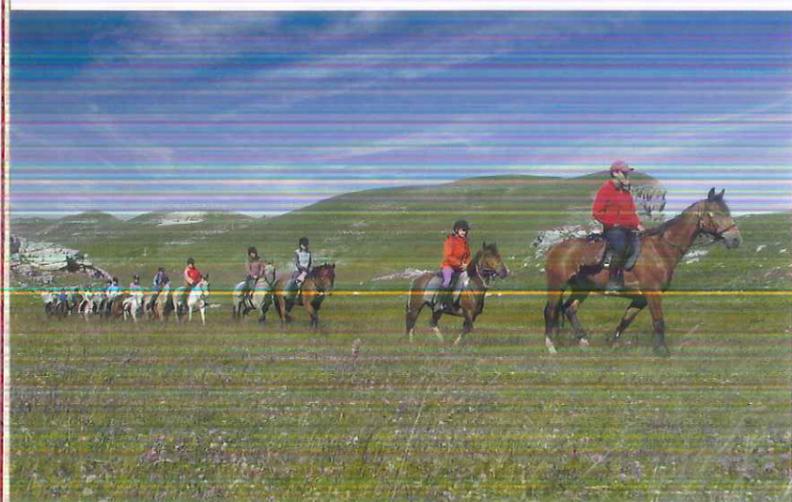


# L'ÉQUITATION

Monter à poney ou à cheval mobilise des ressources particulières pour lire le milieu, décider de son projet d'action, se déplacer et s'engager en toute sécurité en tenant compte des contraintes imposées par l'équidé.



Parmi les activités physiques de pleine nature accessibles aux jeunes enfants, en particulier lors de leur scolarité primaire, l'équitation est la seule à mettre l'élève en relation étroite avec un animal.

## Les enjeux de l'activité

Par la pratique régulière de l'équitation, l'élève développe des compétences spécifiques sur différents plans :

- **Psychomoteur** : il doit stabiliser son équilibre en selle, s'adapter aux mouvements de sa monture et moduler sa tonicité ; il apprend à dissocier et coordonner ses mouvements et utilise la gestuelle appropriée pour communiquer avec l'animal ; il doit adapter son déplacement à celui des autres élèves, aussi bien à pied qu'en selle.
- **Physiologique** : il apprend à maîtriser

sa respiration dans l'effort, il améliore et module sa tonicité musculaire, sa souplesse ainsi que ses capacités d'endurance.

- **Social** : il adopte un comportement citoyen en apprenant et mettant en œuvre des règles de sécurité au sein du centre équestre, à pied comme à cheval ; il respecte ses camarades, les adultes, comme l'animal ; il contribue à préserver l'environnement dans

lequel il évolue ; il devient responsable, autonome et coopère avec ses camarades.

- **Affectif** : à côté du cheval comme en selle, l'enfant apprend à contrôler ses émotions, à maîtriser ses réactions et à prendre confiance -ou, au contraire, à contrôler son excès de confiance - tout en étant conscient du risque présent dans l'activité. Il est capable non seulement de s'autoévaluer, mais également d'observer et d'évaluer ses camarades.

- **Cognitif** : il évolue dans la pratique équestre en identifiant le but, les contraintes et les caractéristiques de l'environnement dans lequel il se trouve. Il accède à un ensemble de connaissances relatives au mode de vie des équidés et à leur environnement. Il mémorise ces connaissances ainsi que le vocabulaire équestre, et peut alors les réutiliser dans d'autres situations, même en dehors du contexte équestre.

Les activités équestres sont particulièrement propices à l'intégration des enfants en situation de handicap soit moteur, soit mental. En effet, cette activité leur donne de nouvelles capacités d'autonomie, quel que soit leur handicap. Ils peuvent, le plus souvent, pratiquer comme les autres, voire être confrontés à eux, et accéder à la réussite non pas sur des situations aménagées, comme c'est souvent le cas pour les autres activités physiques, mais en étant complètement intégrés aux dispositifs proposés : ils font vraiment comme les valides et peuvent parvenir aux mêmes succès.

## Les règles de sécurité

La sécurité des séances est conditionnée par le respect des textes réglementaires sur l'activité, la qualité du matériel utilisé, le bon état des installations et des espaces de pratique, le respect du sens des parcours, la qualification de l'encadrement et la connaissance, par tous, des règles de sécurité à respecter au centre équestre.

### Les espaces de pratique

La qualité des infrastructures contribue pleinement à la sécurité des élèves : le label « *École française d'équitation - Poney club de France* » distingue les établissements répondant aux exigences de la charte de qualité<sup>1</sup> dans différents domaines.

- **La sellerie** : elle doit être propre, fonctionnelle et disposer d'un affichage fixant les règles de bonne conduite (propreté, rangement, port du casque, etc.) ; le matériel de harnachement doit être entretenu et rangé à la portée des enfants.
- **Le matériel pédagogique** : en bon état,

choisi selon les activités et adapté à la taille des enfants, il permet d'aménager les espaces d'évolution (plots, barres, bidons, cubes, fanions, piquets, etc.).

- **La cavalerie** : les poneys ou chevaux doivent être adaptés à la taille et au niveau de pratique des enfants ; ils doivent être entretenus, dressés et gentils.

- **L'hébergement des équidés** : qu'il s'agisse de boxes, stalles ou stabulations, le sol doit être non-glissant et les portes et barrières dimensionnées pour les enfants ; les clôtures des paddocks et des prés doivent être efficaces et non-dangereuses (l'usage des barbelés est interdit).

- **Les aires d'évolution** : dans le cadre de l'équitation scolaire, ces espaces sont exclusivement consacrés aux écoles ; dans le manège, un pare-bottes doit être installé tout le long des murs, le sol est souple et sans poussière ; dans la carrière, la clôture ne doit présenter aucune arête saillante et être continue, à une hauteur adaptée aux poneys et aux petits chevaux ; manège et carrière sont fermés durant la reprise.

- **Les aires d'attache et de préparation** : dans cet espace, il faut être attentif aux risques générés par la promiscuité des équidés à l'attache ; les anneaux d'attache doivent être placés à hauteur des enfants.

- **L'accueil des classes** : une salle (chauffée si l'activité se déroule en



période froide) avec tables, chaises et tableau, doit être mise à disposition du maître et de ses élèves.

### L'équipement individuel

Les casques, aux normes en vigueur<sup>2</sup>, peuvent être prêtés par le poney-club. Ils doivent être régulièrement vérifiés et désinfectés. L'usage de charlottes (protection de tête en tissu jetable, disponible en pharmacie et peu onéreuse) est conseillé. Le maître doit prévenir les parents afin que les enfants soient équipés de bottes (en caoutchouc de préférence) ou de chaussures avec un petit talon (les semelles plates risquent de glisser dans les étriers) et d'un pantalon souple de type jogging.

## L'équitation à l'école élémentaire

### Les principes généraux

L'enseignant, avec la structure d'accueil (le centre équestre) et les professionnels de l'activité, élabore son projet d'enseignement en s'appuyant sur les textes nationaux et les éventuelles consignes propres à son département. Il définit le nombre de séances, le rôle

et les missions des différents intervenants, les habiletés à acquérir et les procédures d'évaluation.

Il veille à l'organisation des déplacements (le trajet de l'école au centre équestre doit être inférieur au temps d'activité) ; il s'assure de la qualification des intervenants et de leur agrément, ainsi que de celui de l'établissement équestre par les autorités compétentes<sup>3</sup> en vérifiant leur conformité avec la réglementation applicable aux sorties scolaires<sup>4</sup>.

Afin d'atteindre les progrès visés et de répondre ainsi aux objectifs fixés par l'enseignement scolaire, la durée de pratique à poney ne doit pas être inférieure à 40 minutes effectives par séance et 10 à 15 séances par module d'apprentissage sont recommandées.

### L'organisation

Faire monter 30 élèves à poney en même temps est difficilement envisageable, c'est pourquoi nous recommandons d'articuler chaque séance autour de 3 ateliers distincts auxquels les élèves se succèdent : le premier groupe monte à poney, encadré par au moins un intervenant qualifié pendant que les 2 autres groupes sont encadrés par le

## Les règles d'or

### AU PONEY-CLUB

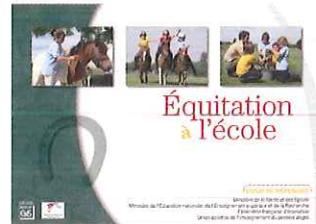
- Appliquer les consignes données par le maître et le moniteur.
- Parler calmement.
- Se déplacer en marchant.
- Rester éloigné des produits, outils, engins agricoles, matériel d'écurie.
- Mettre son casque avant de monter.

### AVEC LES ANIMAUX

- Passer loin derrière le poney.
- Prévenir le poney avant d'aller vers lui.
- Passer sous l'encolure ou loin derrière pour changer de côté.
- Demander l'autorisation avant de donner quoi que ce soit à manger aux poneys.

## Pour en savoir plus

La collection « Essais de réponses » résulte d'un partenariat entre les responsables des fédérations sportives et de l'USEP, de formateurs et d'enseignants qualifiés exerçant dans les domaines de l'Éducation nationale ou de la Jeunesse et des sports. L'ouvrage « L'équitation à l'école », dont est extraite cette présentation est paru en août 2009 aux Éditions Revue EP&S.



❖ maître et/ou un autre intervenant extérieur agréé pour des temps d'apprentissage pertinents (encadré ci-dessous).

Dans le cadre scolaire, les groupes ne sont pas homogènes : certains élèves peuvent être déjà initiés, voire confirmés, tandis que d'autres manifesteront une certaine appréhension, une véritable peur ou une phobie à proximité de l'animal (peur de la tête du poney, des pieds, des mouvements, etc.) ou en selle (crainte de la perte d'équilibre, sentiment de non-contrôle, peur de la proximité des autres poneys, de la collision, de la vitesse, etc.).



L'adaptation de la situation proposée, le changement de poney ou tout élément favorisant la confiance doivent être mis en œuvre. Valoriser la volonté d'essayer, reconnaître la tentative d'agir, est primordial et suffira parfois à dépasser les premières

inhibitions. En liaison avec les acteurs de l'activité, le travail préalable en classe facilitera également l'accès de tous à une pratique valorisante.

### L'apprentissage

Pour guider et accompagner tout processus d'apprentissage, l'enseignant agit sur la tâche motrice dans un cadre déterminé, elle renvoie à « ce qui est à faire » (but, consignes, critères de réussite). L'enjeu est de concevoir, animer et faire évoluer une situation pédagogique en enrichissant, en complexifiant ou au contraire en simplifiant la tâche à bon escient. Pour cela, l'enseignant dispose de paramètres communs à toutes les activités physiques : le corps (les positions, les combinaisons d'action), l'espace d'évolution (agrandir ou restreindre, délimiter, jouer sur les tracés ou les dénivellations), le temps (moduler la vitesse,

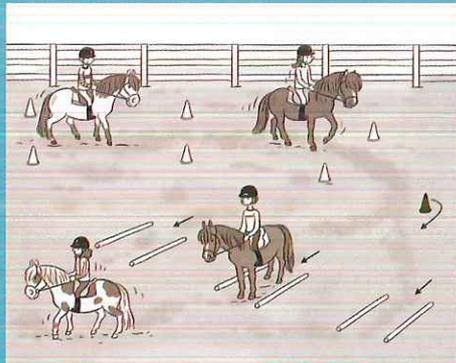
respecter un rythme), le matériel (portes plus ou moins larges, stables ou instables), les autres (agir en binôme, en groupe, seul ; à l'identique ou différemment), le poney (confort, allant, maniabilité). Afin de gagner du temps à la fois dans l'installation du matériel et dans la présentation des consignes de réalisation, il demeure souhaitable de faire évoluer la tâche sans la transformer fondamentalement. L'évaluation est indissociable du processus d'enseignement et peut intervenir à différents stades et sous différentes formes : par l'enseignant, par l'élève lui-même, les outils d'évaluation pouvant se construire collectivement en classe.■

**Pierre Ollivier,**  
Conseiller technique national  
chargé de la formation,  
Fédération française d'équitation.

1. « Cheval qualité France » est l'organisme chargé de la labellisation « Ecole française d'équitation » pour le compte de la Fédération française d'équitation, [www.label-equitation.fr](http://www.label-equitation.fr).
2. Norme NF EN-1384, registre de détention et de prêt des casques, décret 2004-249 du 19 mars 2004.
3. Cf. le Code rural et le Code du sport 2, [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr).
4. Cf. Circulaires n°99-136 du 21 septembre 1999 et n°2005-001 du 5 janvier 2005.

## Un exemple d'organisation

L'expérience que nous avons acquise dans l'organisation de la pratique de l'équitation avec des jeunes élèves nous fait privilégier une organisation en 3 groupes qui favorise un temps d'activité effective des élèves et une construction réelle des connaissances.



**Atelier 1 : pratiquer l'équitation pour acquérir les compétences visées en EPS**  
3 modules d'apprentissage sont souhaitables pour acquérir autonomie et confiance, aisance et contrôle, précision et maîtrise de son action.



**Atelier 2 : développer des compétences et savoirs relatifs à l'activité**  
Savoir s'occuper de sa monture, avoir des notions d'hippologie et connaître les éléments culturels propres aux activités équestres.



**Atelier 3 : donner du sens aux apprentissages en créant du lien avec d'autres disciplines**  
S'appuyer sur les activités équestres pour aborder ou réinvestir des notions en sciences, culture humaniste, éducation civique, etc.